



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE
Séance du 21 décembre 2016**

DELIBERATION N° 200/12/2016 : CESSION D'UNE ACTION DE SFHE GROUPE ARCADE A LA SA D'HLM "COOPERER POUR HABITER"

L'an deux mille seize, le mercredi 21 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 décembre 2016.

Présents Titulaires : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Marie-Claude BERLY, Roger CATUSSE à Francis LABRUYERE, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Alain CRIVELLA à Christian PEREZ, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absents Excusés : 6

Mesdames, Messieurs, Pauline BLANC, Marc BOURDONCLE, Alain GABACH, Gérard ROUTIER, Isabelle SOULAYRES, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ

**Madame Laurence PAGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 29 mars 2012, le Conseil Communautaire a accepté d'entrer dans l'actionnariat de la Société Française d'Habitation Economique (SFHE) – Groupe ARCADE, par l'acquisition d'une action au prix de 10 centimes d'euro. La SFHE possédait et gérait 106 logements locatifs sur le territoire du Grand Montauban.

En 2015, la SFHE dans le cadre de la restructuration de son patrimoine a cédé l'intégralité de son patrimoine situé en Midi-Pyrénées à un autre organisme d'habitation à loyer modéré, également filiale du groupe Arcade, la société Mésolia Habitat de Bordeaux.

Le Grand Montauban n'ayant plus d'utilité à rester actionnaire de la SFHE, qui ne dispose plus d'aucun patrimoine sur son territoire, est sollicité par l'actionnaire de référence de la SFHE, la SA d'HLM Coopérer pour Habiter, laquelle se propose de racheter cette action au prix d'achat de 10 centimes d'euro.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 14 décembre 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- accepter de céder cette action à la SA d'HLM Coopérer pour Habiter au prix de 10 centimes d'euro,
- autoriser Madame la Présidente à signer les documents en vue de la cession de cette action, notamment ordre de mouvement et formulaire d'enregistrement en vue de la cession.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'accepter de céder cette action à la SA d'HLM Coopérer pour Habiter au prix de 10 centimes d'euro,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer les documents en vue de la cession de cette action, notamment ordre de mouvement et formulaire d'enregistrement en vue de la cession.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

23 DEC. 2016

De sa publication le :

23 DEC. 2016

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 22 décembre 2016

La Présidente,
Brigitte BAREGES

